

IFSI / IFAS

Les instituts de Formation du Centre Hospitalier de Haguenau et de Wissembourg accordent une attention particulière à l'écoute et à l'accompagnement de leurs apprenants susceptibles d'être victimes d'inégalités, de violences, de harcèlement et/ou de discriminations.

Les missions du Référent Harcèlement - Discriminations

- ◆ Promouvoir l'égalité homme/femme
- ◆ Lutter contre toutes les formes de discriminations (âge, genre, origine, religion, orientation sexuelle, handicap)
- ◆ Lutter contre le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie et la transphobie
- ◆ Être l'interlocuteur privilégié des apprenants confrontés à des situations d'inégalité, de violence, de harcèlement et/ou de discrimination
- ◆ Accompagner les élèves et étudiants victimes d'inégalité, de violence, de harcèlement et/ou de discrimination
- ◆ Être la personne relai vers le dispositif d'écoute et d'accompagnement adapté existant
- ◆ Coordonner les différentes actions d'information et de prévention auprès du public d'apprenants



Préparation au DE—Diplôme d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, grade licence RNCP39923 :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>
Préparation au DE – Diplôme d'Etat d'aide-soignant (DEAS) RNCP40692 :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Institut de Formation Aides-Soignants (IFAS)

21 rue de la Redoute
67 500 HAGUENAU

☎ 03 88 06 30 81

✉ sec.ifsi@ch-haguenau.fr

✉ sec.ifas@ch-haguenau.fr

24 route de Weiler
67 160 WISSEMBOURG

☎ 03 88 54 11 10

✉ ifas@ch-wissembourg.fr

Référent Harcèlement - Discriminations

Virginie EYERMANN

✉ virginie.eyermann@ch-haguenau.fr



IFSI

Centre Hospitalier de Haguenau

IFAS

Centre Hospitalier de Haguenau
Centre Hospitalier de Wissembourg

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES DISCRIMINATIONS



Mise à jour du 01/09/2025

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

DE QUOI PARLE T'ON ?

Discrimination

En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui doit généralement remplir deux conditions cumulatives : être fondé sur un critère défini par la loi et relevé d'une situation visée par la loi.

A ce jour, la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination.

Une discrimination peut être directe si la décision contestée est fondée sur un de ces critères définis par la loi.

Une discrimination peut être indirecte si une règle apparemment neutre a pour effet un traitement défavorable sur des personnes à raison d'un de ces mêmes critères.

Harcèlement

Le harcèlement est la répétition de propos et de comportements ayant pour but ou effet une dégradation des conditions de vie de la victime. Cela se traduit par des conséquences sur la santé physique ou mentale de la personne harcelée.

Violence

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la violence est définie comme étant l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès.

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

LIENS UTILES

Lutte contre les discriminations

➤ www.antidiscriminations.fr

Lutte contre les violences

➤ www.sosfemmessolidarite67.org

➤ www.basrhin.cidff.info

Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme, l'Homophobie et la Transphobie

➤ www.tousuniscontrelahaine.gouv.fr

➤ www.sos-homophobie.org

Lutte contre le Harcèlement

➤ www.education.gouv.fr/non-au-harcèlement

➤ www.clasches.fr

LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET LES DISCRIMINATIONS

RESEAU DE VEILLE

Le Référent Harcèlement - Discriminations participe au réseau de veille et de vigilance dans le domaine de la Santé :

L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

➤ www.oriv.org

L'association Migration Santé Alsace

➤ www.migrationssanté.org



03 83 33 33 33 - 03 83 33 33 33